

Intervention du président de la Generalitat au cours du dîner offert lors de la 8e Conférence de la REGLEG

15 novembre 2007

Bienvenue en Catalogne et au Palau de la Generalitat.

J'ai le plaisir de vous donner la bienvenue en Catalogne et tout spécialement dans la ville de Barcelone et de remercier votre présence et votre participation à la Conférence des Présidents des Régions avec Pouvoir Législatif dont c'est la huitième édition.

Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un honneur pour le président de la Catalogne que la Conférence qui a lieu aujourd'hui et demain à Barcelone puisse compter sur une participation de si haut niveau.

La plupart d'entre vous a probablement déjà été en Catalogne et a eu l'occasion de visiter le palais gothique où nous nous trouvons et qui a accueilli le siège du gouvernement de la Catalogne pendant des siècles.

C'est précisément dans ce salon, le Salon Sant Jordi, qu'a eu lieu, voilà tout juste trente ans, l'un des actes les plus importants de la transition démocratique espagnole et de l'autonomie de la Catalogne: la célébration du retour du président de la Generalitat après presque quarante années d'exil.

Vous comprendrez, donc, qu'outre le fait de vous exprimer notre volonté d'accueil et d'hospitalité, la célébration de cet acte avec les présidents et les représentants des gouvernements autonomes possède une valeur symbolique très spéciale.

Une Europe avec les régions

Je souhaite partager brièvement avec vous quelques réflexions sur le rôle que les régions avec pouvoir législatif, comme le sont celles que nous représentons, sont invitées à jouer dans le futur de l'Union Européenne.

Permettez-moi de commencer par une évidence: la transformation de l'état nation en conséquence du triple phénomène de la globalisation, de l'eupérisation et de la régionalisation.

Il n'y a pas si longtemps, Claudio Martini, président de la Toscane et président de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM), signalait que le processus de globalisation n'avait pas seulement des effets globaux, mais qu'il produisait également une polarisation entre les éléments globaux et locaux.

Je suis d'accord sur cette approche qu'implique le fait d'assumer que les régions et, plus concrètement, les régions avec pouvoir législatif, devons jouer un rôle stratégique, pas seulement dans la gestion des politiques publiques, mais également en tant qu'acteurs institutionnels sur la scène européenne, ainsi que dans l'approche de la politique aux citoyens.

Mais toutefois, les règles qui régissent les relations internationales et institutionnelles, ne changent pas souvent au rythme requis par la réalité. Ainsi, les États continuent de jouer d'une grande importance sur la scène internationale où ils sont souvent perçus en tant qu'interlocuteurs presque uniques.

Mais cette prééminence comporte une exigence: travailler conjointement avec les parties constitutives de l'État afin de garantir que la position et l'action étatique sur cette scène globalisée répond à l'intérêt général et qu'il faudra atteindre, c'est évident, la sensibilité et la voix des régions.

L'Europe est la réalité où nous évoluons. C'est également une référence identitaire, bien au-delà des constitutions, des drapeaux et des hymnes. C'est notre façon de concevoir et de nous approprier le monde. Ce sont les droits que nous exerçons avec fierté et que nous souhaitons élargir avec générosité.

Dans ce contexte, les régions ne peuvent être ignorées. Il ne s'agit pas d'une option opérationnelle, ni strictement fonctionnelle: c'est nous qui exécutons de nombreuses politiques communautaires. Mais pas uniquement, les régions avec pouvoir législatif sont également responsables de la transposition et de l'implantation des politiques et de la législation européenne. Par ailleurs, nous contribuons activement à légitimer la construction européenne précisément parce que nous sentons que nous en faisons partie et que nous voulons également en être le moteur.

Le débat ne concerne plus son existence ou la nécessité de nous tourner vers une Europe des régions. Actuellement, nous avons déjà une Europe avec les régions, dans laquelle nous devons avoir commencé à lutter pour obtenir notre espace.

Les régions avec des compétences législatives avons acquis un rôle de co-acteurs dans le système de prise de décisions dans l'UE: nous avons renforcé notre position dans les systèmes politiques nationaux par rapport à la participation des états respectifs à la politique européenne. Et nous nous sommes également établis à échelle européenne: certaines régions peuvent participer aux réunions du Conseil; nous participons au Comité des Régions; nous sommes représentés à Bruxelles et nous sommes très actifs en cherchant à agir en tant que "lobby" pour défendre nos intérêts.

C'est dans ce contexte que prend place également notre réseau. Il reste tout de même énormément de chemin à parcourir.

Dans l'Europe du XXI^e siècle, une nouvelle façon de gouverner et de gérer les intérêts publics s'impose: elle se base sur la flexibilité et l'application du principe de subsidiarité, de sorte que le pouvoir s'exerce de façon plus efficace, à tous les niveaux, en ne se concentrant que sur sa raison d'être, à savoir, servir les citoyens.

Voilà l'une des raisons essentielles de la proposition qui a été formulée à l'État espagnol au cours de ces dernières années par la Catalogne afin d'augmenter les compétences et les ressources des différentes nations et régions qui y vivent ensemble. Une proposition que nous transformons progressivement en réalité, à partir de la loyauté et de la volonté de nous entendre.

Aujourd'hui, l'Europe est une expérience de "gouvernance multi niveaux", qui comprend, les États, les Régions et les pouvoirs locaux. En partant de ce point de vue, toute solution viable destinée à fournir à l'Europe un modèle politique et légale capable d'intégrer les régions, à travers une application efficace des principes de subsidiarité et de proportionnalité, et en mettant l'accent sur la proximité des citoyens, doit être fédérale.

Le débat n'est pas récent. Déjà, lors des débuts de la construction européenne, le débat entre les "unionistes" et les "fédéralistes", avait fait son apparition, entre ceux qui croyaient en une Europe intergouvernementale et ceux qui envisageaient une Europe fédérée. Des progrès significatifs ont eu lieu depuis vers un concept de fédéralisme qui était censé donner aux régions, aux territoires et à la société civile un rôle central, je dirais même inéludable, dans la construction d'une Europe unie tout en garantissant une plus grande implication des citoyens dans ce processus.

Les possibilités sont diverses et vont de la transformation des relations des États avec l'Europe, à l'établissement d'une seconde chambre de représentation territoriale au Parlement Européen, ou bien d'un Conseil de l'UE réformé qui fonctionnerait comme une vraie Chambre Haute de l'Union.

Le moment actuel en Europe

Voilà moins d'un mois que l'accord sur le texte du Traité, qui sera signé le 13 décembre prochain et qui devra être ratifié au cours des prochains mois par tous les états membres, a été fermé. Beaucoup de choses ont été dites et écrites entre-temps sur le Traité de Lisbonne.

Parfois pour faire l'éloge des progrès, et parfois pour lamenter de ne pas avoir réussi à consolider la Constitution qui avait été tracée quelques mois plus tôt.

En tant que régions et européistes convaincus, je crois que nous pouvons nous féliciter de ce nouveau Traité, au moins pour trois raisons:

En tout premier lieu, parce qu'il renforce les droits institutionnels en faveur des régions grâce aux prévisions suivantes:

- L'extension du principe de subsidiarité à échelle régionale et locale.
- La Commission devra prendre en compte la dimension régionale et locale des politiques communautaires à travers des consultations précédant l'élaboration d'initiatives législatives.
- La possibilité de participation des parlements régionaux dans le mécanisme de contrôle du principe de subsidiarité.
- La reconnaissance du droit du Comité des Régions à présenter un recours au Tribunal de Justice, en défense également du principe de subsidiarité et de ses prérogatives.

En deuxième lieu, le nouveau Traité garantit des progrès en matière de qualité démocratique. Toutes les mesures qui renforcent les citoyens et permettent un fonctionnement flexible et normalisé des mécanismes destinés à leur participation (renforcement du rôle du Parlement comme co-législateur, initiative législative populaire, entre autres), donnent un sens à notre tâche en tant que gouvernants. Nos parlements, qui travaillent déjà dans le contexte du cadre normatif européen, doivent profiter de l'opportunité offerte par le nouveau Traité afin de devenir plus coresponsables dans les affaires européennes.

En troisième lieu, nous devons nous féliciter d'avoir fermé la crise institutionnelle qui avait presque paralysé l'UE depuis 2005. Nous comptons sur le fait que, dorénavant, nous puissions consolider le chemin réalisé et ouvrir de nouveaux horizons pour d'autres aspects qui, actuellement, n'ont pas pu prendre forme définitivement.

C'est maintenant le moment de faire parvenir notre message, à la fois à nos gouvernements étatiques et à la maison commune que représente l'Europe. Maintenant que nous avons dépassé le suffrage institutionnel, il faut que nous nous mettions à travailler pour l'application efficace des mécanismes prévus dans le Traité. Au cours des prochaines années, notre réseau, REGLEG, pourra contribuer de façon importante à cette tâche, en termes de réflexion et d'échange d'expériences, sans laisser de côté les demandes restées en attente.

Depuis deux ans, nous voyons que la relation entre le Comité des Régions et la Commission Européenne s'est intensifiée intensément. Par ailleurs, il est de plus en plus fréquent de trouver des commissionnaires qui comprennent que la

politique européenne ne se limite pas uniquement aux relations entre l'UE et les États.

De 60 à 70% de la réglementation européenne, en termes généraux, est mise en pratique par les organismes dépendant de l'État, c'est-à-dire que ce sont les villes et les régions qui appliquent la plus grande part de la réglementation européenne. Comment peut-on donc concevoir construire l'Europe sans en tenir compte?

Nous disions plus tôt que la reconnaissance faite par le Traité de la nécessité que la Commission tienne compte de la dimension régionale et locale des politiques communautaires est un pas en avant considérable. Mais les régions avec pouvoir législatif demandent à la Commission qu'elle fasse un pas supplémentaire et qu'elle nous consulte directement au cours de la phase d'élaboration au sujet des initiatives législatives qui nous affectent, afin de pouvoir défendre nos intérêts correctement et au moment voulu.

Qu'y a-t-il au-delà de ce processus? Il y a la société civile, il y a l'activité économique, et un contexte, nous l'avons dit, déjà globalisé.

Dans ce contexte, le succès de la stratégie de Lisbonne est prioritaire. Mais la stratégie de Lisbonne n'aboutira pas non plus à aucun résultat si la convergence n'a pas lieu simultanément: européenne, nationale et territoriale.

Un exemple (qui, de plus, est extrêmement importante pour le futur de nos sociétés), le rôle des villes et des régions: ce sont elles qui pilotent et qui implantent également les actions concrètes en matière de recherche, de formation continue, d'actions envers les PME et autres actions relatives aux questions environnementales.

Ce ne sont pas nous les régions qui devraient supporter la charge de revendiquer notre rôle constamment. Le problème devrait être posé autrement. C'est dans l'intérêt de l'Europe d'associer complètement nos régions à la construction politique de l'Union Européenne.

En conclusion

À REGLEG, nous devons continuer de vérifier la mise en application de la reconnaissance du statut différentiel des régions avec pouvoir législatif dans nos relations avec les institutions européennes. Pour tout ce que nous sommes, que nous voulons être et que nous pouvons et voulons faire.

Voilà le message que, tout au long de cette présidence, j'ai voulu transmettre au président de la Commission, José Manuel Durao Barroso, ainsi qu'au président de la République du Portugal, José Sócrates, en tant que président par roulement du



Conseil, a qui je souhaite remercier tout particulièrement la participation du secrétaire d'État pour les affaires européennes, Manuel Lobo Antunes.

Je ne l'ai pas seulement fait au cours de cette dernière année et je compte continuer de le faire, tout comme je suis convaincu que vous tous le faites et que vous continuerez de le faire, chers présidents et amis, pour le bien de nos régions respectives, pour un concept concret de cette Europe, en définitive, pour une Europe des citoyens

Je vous remercie de votre attention. Passez un bon dîner et reposez-vous bien pour pouvoir terminer avec succès les travaux de notre Conférence lors de la séance de demain.